

Le SPORT SANTÉ dans les STRUCTURES SPORTIVES

Avoir du
PEPS
dans les
Pyrénées
Atlantiques

PEPS : Prescription d'Exercice
Physique pour la santé

Inscrivez votre structure et ses activités
dans le dispositif PEPS, pour être
**identifié, visible et valorisé auprès
des médecins et des bénéficiaires
de prescription d'activité physique !**

LE DISPOSITIF PEPS :

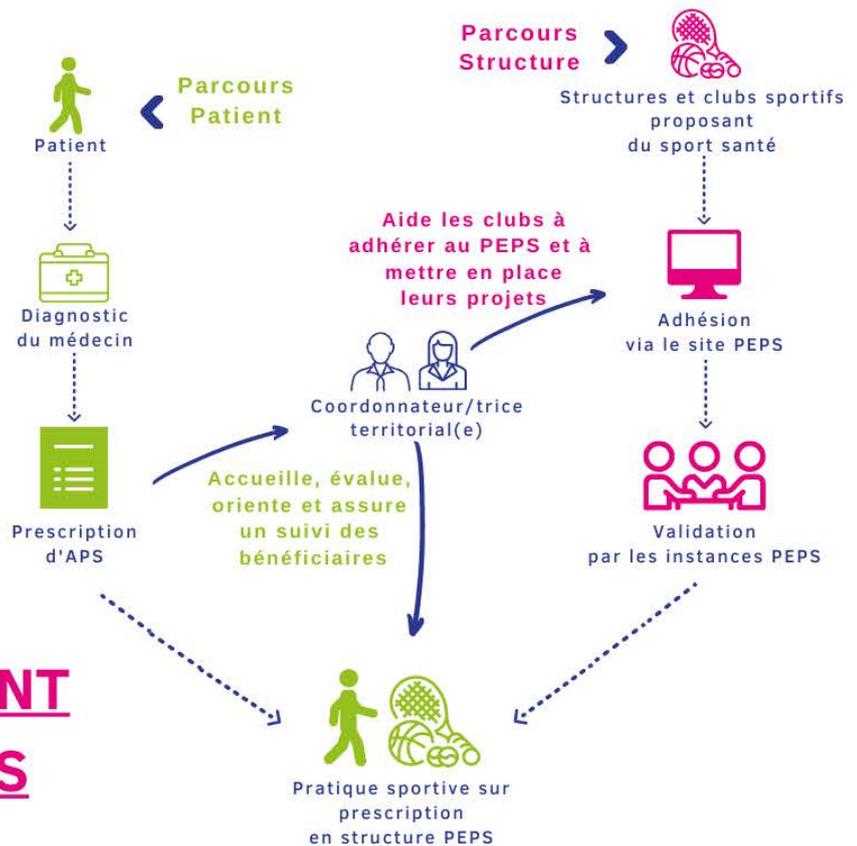
Public :

Sédentaire, inactif, souffrant d'une pathologie chronique dont affection de longue durée

Objectif :

Durant une année sportive, accompagner ces personnes, au sein de votre structure PEPS, afin de les relancer dans une dynamique active, et de profiter des bienfaits d'une activité physique régulière

3 PROGRAMMES POUVANT ÊTRE PROPOSÉS PAR LES STRUCTURES :



Programme encadré DÉCLIC

- Destiné aux personnes avec limitations fonctionnelles minimales.
- 1 à 2 séances encadrées par semaine
- Les encadrants doivent détenir à minima une certification fédérale ou un certificat de qualification professionnelle permettant la dispensation du sport sur ordonnance (arrêtés du 08/11/2018 et du 19/07/2019 et leurs modifications), ou une formation PEPS de niveau 1 associée à une formation initiale (<https://www.peps-na.fr>, rubrique "Les formations")

Programme encadré ÉLAN

- Destiné aux personnes avec limitations fonctionnelles jusqu'à modérées.
- 1 à 2 séances encadrées par semaine
- Les encadrants doivent détenir à minima une qualification PEPS de niveau 2 associée à une formation d'Etat ou un certificat de qualification professionnelle.

Ateliers PASSERELLE

- Destinés aux personnes avec limitations fonctionnelles jusqu'à sévères
- 2 séances encadrées par semaine
- Les encadrants sont des enseignants en APA ou des professionnels de santé. Une qualification PEPS de niveau 2 peut-être acceptée sous conditions.

Coordonnateur

Territorial PEPS :

BAROKAS Thomas
Mail: coordo64@peps-na.fr
Tél: 06.26.67.30.85

<https://www.peps-na.fr>

<https://referencement.peps-na.fr/home>